



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

2 OCTOBRE 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 2 octobre 2017 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers	Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h10.

ADMINISTRATION

2017-10-217

(2) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Lise L'Heureux

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeure ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017
4. Comptes à approuver et à payer
5. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017
6. Reddition de compte de la TECQ – travaux réalisés et à venir
7. Rémunération du personnel électoral – révision de la résolution 2017-07-165
8. Demande des propriétaires du 18 rue de Bonaventure
9. Renouvellement du mandat pour le contrôle canin 2017-2018
10. Versement de la contribution à l'École Saint-Anne – suivi résolution # 2017-07-167
11. Recommandation au gouvernement fédéral canadien pour la signature de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO
12. Demande du Club Quad Mégaroues Joliette pour circuler sur notre territoire
13. Octroi de contrat - appel d'offres sur invitation – Réfection de voirie – rue des Érables et rang Sud
14. Accusé réception – demande des résidents du Domaine Michel
15. Accusé réception – demande de M. Richard Gauvin
16. Activité Cinéma pour l'Halloween – 27 octobre 2017
17. Déneigement du perron de l'église – saison 2017-2018
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

ADMINISTRATION

2017-10-218

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-10-219

(4) Comptes à approuver et à payer

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :

Chèques et prélèvements émis du 12 septembre 2017 au 2 octobre 2017.	84 262.84 \$
Salaires payés au cours du mois de septembre	6 264.32 \$
Total	90 527.16 \$

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

DÉPOT

(5) Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017

Tel que le prévoit l'article 176.4 du Code municipal, Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs au 30 septembre 2017.

2017-10-220

(6) Reddition de compte de la TECQ – travaux réalisés et à venir

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'heureux
Appuyé par Claude Thouin

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-10-221

(7) Rémunération du personnel électoral – révision de la résolution 2017-07-165

Considérant que le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* a été publié le 20 septembre 2017, à la Gazette officielle numéro 38;

Considérant que ce Règlement est donc en vigueur et sera applicable pour l'élection générale municipale du 5 novembre 2017 ;

Considérant que la Municipalité avait adopté en juillet dernier une rémunération du personnel électoral parfois supérieure, parfois inférieure à celle prévue au Règlement ;

Considérant que la municipalité doit adopter, par règlement ou par résolution, un cadre réglementaire conforme au Règlement et verser la rémunération prévue par celui-ci aux membres du personnel électoral ;

Considérant que la municipalité peut aussi choisir d'abroger son cadre réglementaire non conforme de façon à ce que le Règlement s'applique désormais;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Lise L'Heureux

D'abroger le cadre réglementaire non conforme (résolution # 2017-07-165) de façon à ce que le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* s'applique désormais.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-10-222

(8) Demande des propriétaires du 18 rue de Bonaventure

Considérant que les propriétaires se sont adressés de façon verbale aux directions générales précédentes et au conseil municipal en place et précédent;

Considérant qu'essentiellement la demande des propriétaires a pour objectif de revoir le traitement possiblement inéquitable en matière de facturation des branchements au réseau d'égout et de remplissage de fossé dans les années 90 et 2000;

Considérant que la municipalité a fait ses devoirs en frais de recherches d'information pour cette demande ;

Considérant que tant pour les branchements à l'égout que pour le remplissage de fossé, les montants en cause sont directement reliés à des propriétés;

Considérant que la créance envers les citoyens est prescrite ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jacynthe Leduc

- Que le conseil municipal ferme ce dossier de façon définitive ;
- Que la présente résolution soit transmise aux propriétaires du 18 rue de Bonaventure.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-10-223

(9) Renouveau du mandat pour le contrôle canin 2017-2018

Considérant la satisfaction du conseil municipal quant au service reçu par «Sentiers Canins Maskinongé» pour l'année 2016-2017 relatif au contrôle canin sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert;

Considérant que le tarif 2017-2018 est de 1.90 \$ / mois / chien comparativement à 1.85 \$ en 2016-2017 ;

Considérant que la municipalité fournit les médailles et les formulaires de recensement;

Considérant que «Sentiers Canins Maskinongé» offre également des services supplémentaires en lien avec le contrôle canin (coût spécifié à la proposition tarifaire 2017-2018) ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Claude Thouin

De reconduire pour l'année 2017-2018 le mandat de «Sentiers Canins Maskinongé».

De nommer M. Yves Lahaies de «Sentiers Canins Maskinongé», en vertu de règlement # 369 concernant la garde des chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Norbert la personne chargée d'appliquer ledit règlement au titre d'autorité compétente et/ou d'expert et/ou de service de contrôle animalier.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-10-224

(10) Versement de la contribution à l'École Saint-Anne – suivi résolution # 2017-07-167

Considérant la résolution 2017-07-167 ;

Considérant la liste des élèves Norbertois fréquentant l'école au 12 septembre 2017;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

De verser une contribution de 4200 \$ à l'École Sainte-Anne de Saint-Norbert représentant une somme de 60 \$ par élèves - au nombre de 70.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-10-225

(11) Recommandation au gouvernement fédéral canadien pour la signature de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Considérant que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté en octobre 2003 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel, « creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable »;

Considérant que les buts de cette convention sont :

- (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel;
- (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés;
- (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle;
- (d) la coopération et l'assistance internationales.

Considérant qu'à ce jour **175 États sont signataires de cette convention;**

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté en 2011 la Loi sur le patrimoine culturel qui inclut la notion de patrimoine immatériel;

Considérant que le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), organisme de regroupement national mandaté par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, recommande au gouvernement canadien de signer la convention mentionnée ci-haut;

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert reconnaît la richesse de ses traditions transmises de génération en génération et de ses porteurs de traditions;

Considérant que les citoyens de la MRC de D'Autray, lors de consultations citoyennes en lien avec le projet *Pour la suite du geste... rassemblons-nous!*, ont émis le souhait que le Canada ratifie ladite convention;

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Que le Conseil municipal de Saint-Norbert adopte les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement fédéral canadien :

- i. Signer la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO;
- ii. Participer à cette convention en observant entre autres les articles 11, 12, 13, 14 et 15, qui font mention du rôle à tenir par les États parties, notamment :
 - a. En prenant « les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (réf. art. 11);
 - b. En identifiant « les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (réf. art. 11);
 - c. En tenant des inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire (réf. art. 12);
 - d. En développant des mesures de sauvegarde (réf. art. 13);
 - e. En stimulant la transmission des connaissances (réf. art.14);
 - f. En impliquant les diverses communautés du territoire canadien dans la gestion de ce patrimoine (réf. art 15).
- iii. « Prévoir une vision, des objectifs et des moyens clairs pour sauvegarder ou développer à l'échelle nationale les pratiques traditionnelles du Canada, en particulier les éléments culturels [transmis de génération en génération] qui sont peu ou pas pratiqués ailleurs dans le monde, y inclus des mécanismes concrets de mesure des résultats » (réf. Recommandations au gouvernement du Canada relatives à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du CQPV, septembre 2016).

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

TRANSPORT

2017-10-226

(12) Demande du Club Quad Mégaroues Joliette pour circuler sur notre territoire

Considérant que le Club Quad Mégaroues Joliette inc. demande, en vertu de la loi C-43 sur les véhicules hors route, la permission pour les véhicules hors route de circuler sur notre territoire aux endroits suivants:

- Rang Sud, traverse et circulation pour se rendre à la rue des Érables
- Rue des Érables pour traverser et se rendre à la 347
- Route 347, circulation entre la rue des Érables et la station-service Harnois

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Claude Thouin

De permettre au Club Quad Mégaroues Joliette inc., de circuler sur :

- Le rang Sud, traverse et circulation pour se rendre à la rue des Érables
- La rue des Érables pour traverser et se rendre à la 347
- La route 347, circulation entre la rue des Érables et la station-service



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-10-227

(13) Octroi de contrat - appel d'offres sur invitation – Réfection de voirie – rue des Érables et rang Sud

Considérant la résolution 2017-08-191;

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert désirait obtenir des soumissions pour la réfection de deux ponceaux à l'intersection de la rue Des Érables (rang Sud et rang Ste-Anne) ;

Considérant la résolution 2017-08191, M. Stéphanne Allard a rédigé un appel d'offres à cet effet;

Considérant que quatre (4) Entrepreneurs ont été invités à soumissionner et que deux ont déposé une soumission le 28 septembre 2017 ;

Considérant que les deux soumissions étaient conformes ;

Considérant le résultat suivant :

- Excavation Normand Majeau : 72 170.55 \$ taxes incluses
- Transport Martin Rondeau : 57 119.58 \$ taxes incluses

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Claude Thouin

De ne pas octroyer le contrat de réfection de voirie – rue des Érables et rang Sud considérant que les prix soumis sont supérieurs aux estimations faites par la municipalité. Le projet est donc reporté.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-10-228

(14) Accusé réception – demande des résidents du Domaine Michel

Considérant que les résidents du Domaine Michel ont adressé une lettre au conseil municipal concernant l'autorisation de refaire un ponceau qui menacerait de s'effondrer et qui leur donne accès leur propriété ;

Considérant que ce domaine est privé ;

Considérant que le propriétaire du Domaine Michel a reçu toutes les informations pour effectuer sa demande de permis en bonne et due forme ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc

Appuyé par Lise L'Heureux

D'accuser réception de la demande des résidents du Domaine Michel et invite à nouveau le propriétaire du Domaine Michel à transmettre à l'inspecteur municipal les documents requis pour l'émission dudit permis, si ce n'est déjà fait.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2017**

2017-10-229

(15) Accusé réception – demande de M. Richard Gauvin

Considérant que M. Richard Gauvin a adressé une lettre au conseil municipal concernant une éventuelle nuisance à proximité de sa résidence ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Lise L'Heureux

D'accuser réception de la demande de M. Gauvin et l'informe que la municipalité dispose d'un règlement concernant les nuisances, règlement # 381-1-2015; si les articles de ce règlement trouvent application dans l'éventuelle nuisance, la municipalité agira en conséquence.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

LOISIRS

2017-10-230

(16) Activité Cinéma pour l'Halloween – 27 octobre 2017

Considérant que Mme Sicard, responsable loisirs et culture, propose de tenir une activité cinéma à l'occasion de l'Halloween, le vendredi 27 octobre ;

Considérant qu'un budget de 305 \$ a été estimé ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

D'octroyer un budget de 305 \$ à Mme Sicard pour l'organisation d'une activité cinéma, le 27 octobre prochain.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ÉGLISE

2017-10--231

(17) Déneigement du perron de l'église – saison 2017-2018

Considérant que Matiss Legault propose ses services, dans une lettre transmise à la municipalité le 14 septembre 2017, pour faire le déneigement du perron de l'église;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

De mandater Matiss Legault pour effectuer le déneigement du perron de l'église pour le somme de 230 \$ pour la saison 2017-2018 payable en deux (2) versements (décembre 2017 et mars 2018).

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présents



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-10-232

Peinture de quatre (4) portes au chalet des loisirs

Considérant que quatre des six portes du chalet des loisirs ont besoin d'être repeintes;

Considérant que Carrosserie A. Robillard a soumis son prix pour ce travail, 1265.50 \$ plus taxes ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis

De mandater Carrosserie A. Robillard pour la peinture des quatre portes du chalet des loisirs tel que soumissionné le 2 septembre 2017, 1 265.50 \$

Point d'information

Boues de fosses septiques

Le conseil municipal et l'administration se penchent depuis le printemps dernier sur le mécontentement vécu par plusieurs citoyens quant aux services de vidange et de mesure de boues de fosse septique. Le conseil municipal souhaitait ardemment en arriver à une décision avant la fin de leur mandat. Toutefois, il s'avère justifié de faire valider leurs intentions auprès des conseillers juridiques et de la firme comptable.

Mme Gagnon, directrice générale, détient les intentions du conseil dans ce dossier. Le conseil souhaite que son successeur poursuive dans cette même direction dans les limites des recommandations reçues par les conseillers juridiques et la firme comptable.

(18) PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-10-233

(19) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Lise L'Heureux

Que la séance soit levée à 20h40.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire